

Des Burundais résidant en Belgique saisissent la Justice contre la "Cyberhaine"

@rib News, 06/04/2016 COMMUNIQUE DE PRESSE : DES BURUNDAIS EN EUROPE DEPOSENT PLAINTE CONTRE LE DEVELOPPEMENT DE LA CYBERHAINE, ENTRE LES MAINS DE MONSIEUR LE PROCUREUR DU ROI A BRUXELLES Ce 5 avril 2016, plusieurs citoyens burundais résidant en Belgique, hutu et tutsi, ont mandaté un collectif d'avocats en vue de déposer plainte entre les mains de Monsieur le Procureur du Roi près le Tribunal de Première Instance de Bruxelles vu le développement d'articles et documents sur internet soutenant la stigmatisation des tutsi et incitant à la haine faussement ethnique entre hutu et tutsi.

Depuis plusieurs mois, ces articles, documents, réflexions, propos collectifs et diffusés sur internet, relancent systématiquement des propos de haines entre les citoyens d'un même pays vivant une communauté de destin. Le signifié culturel -hutu/tutsi- est étranger à la question ethnique et ne justifie pas l'utilisation qui en faite par certains soucieux de raviver des plaies liées à l'histoire du Burundi. Les signataires refusent qu'un nouveau cycle de discours de haine passe au processus de redéploiement génocidaire en cours à l'instigation d'extrémistes divers. Ces propos et écrits sont répréhensibles au regard de la législation belge. Il a paru nécessaire aux citoyens burundais signataires de la plainte de dénoncer ces faits au Procureur du Roi pour qu'une information voire une instruction soient menées afin de poursuivre les auteurs et complices de la diffusion de ces discours de haine qui n'ont pas leur place sur internet au sein de l'Union européenne. La plainte a été adressée ce jour au Parquet de Bruxelles. Pour les plaignants, Leurs conseils Léon Le Forster, Armel NIYONGERE, Bernard MAINGAIN Avocat au Barreau de Paris, Avocat au Barreau de Paris du Burundi.